

Mesures budgétaires 2017 - 2019

FORMAPEF

Prise en compte des inscriptions dans le montant du BMA à raison d'un montant forfaitaire par jour (80€/personne/jour)

Sauf :

- Thématiques prioritaires

- * Accueil
- * Accueil et encadrement de nouveaux travailleurs (tutorat)
- * Bien-être au travail
 - Confrontation aux traumatismes et deuils
 - Développement professionnel
 - Gestion de l'agressivité
 - Gestion des émotions et du stress
 - Hygiène et diététique de cuisine de collectivité
 - Hygiène et entretien des locaux et équipements de travail
 - Législation et outils sur le bien-être au travail
 - Prévention des lombalgies et ergonomie
 - Prévention et gestion des conflits
 - Prévention et gestion des risques psychosociaux
 - Prévention incendie
 - Secourisme
 - Sécurité au travail
- * Concertation sociale
- * Diversité
- * Gouvernance
- * Plan de formation

- Enseignement de Promotion sociale (opérateur de formation)

Quand le BMA est atteint, accès possible avec prise en charge financière par l'institution (via facturation)

